

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2016

À cette assemblée extraordinaire tenue le 8 mars 2016 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les conseillers Robert Lépine, Michel Trottier et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-03-08-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2016-03-08-048

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 228 100\$ / RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 161

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt doit faire l'objet d'un refinancement à long terme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint Casimir accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 228 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 161. Ce billet est émis au prix de 98.53200\$ CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

42900\$	1.65000%	15 mars 2017
44200\$	1.85000%	15 mars 2018
45600\$	2.05000%	15 mars 2019
47000\$	2.20000%	15 mars 2020
48400\$	2.50000%	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2016-03-08-049

**EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 228 100\$ /
RÈGLEMENT NUMÉRO 161**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Casimir souhaite emprunter par billet un montant total de 228 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
161	228 100 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 228 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 161 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	42 900\$
2018	44 200\$
2019	45 600\$
2020	47 000\$
2021	48 400\$ (à payer en 2021)

ADOPTÉE

2016-03-08-050

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Denis Naud à 20h10.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire